

Fiche de poste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATOIN PENITENTIAIRE

Intitulé de poste :	Moniteur de sport
Affectation :	Ministère de la Justice / Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon / Maison d'arrêt de Bourges
Localisation :	1 route médiane, 18019 BOURGES Cedex
Type de contrat :	CDD de 1 an

I - Missions et organisation du service

En application des dispositions des articles 27 et 89 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, les services de l'administration pénitentiaire (établissements pénitentiaires et services pénitentiaires d'insertion et de probation – SPIP) doivent mettre en œuvre des activités pour les personnes détenues en établissement pénitentiaire, principalement pour les personnes condamnées dans le cadre d'un parcours d'exécution de peine.

Implanté sur la commune de Bourges, l'établissement pénitentiaire est placé sous l'autorité du Directeur Inter-régional des Services Pénitentiaires de Dijon.

L'effectif total des personnels pénitentiaires hormis le service pénitentiaire d'insertion et probation, tous corps et grades confondus s'élève à 76 personnels.

La capacité théorique et/ou opérationnelle de l'établissement pénitentiaire est fixée à 99 places. L'établissement accueille des publics hommes et femmes majeurs.

L'établissement dispose d'espaces sportifs communs accessibles à toutes les personnes détenues, notamment un terrain de sport, une salle de musculation et un gymnase, ouverts sur des créneaux précis.

II - Description du poste

Placé sous l'autorité du chef de détention, le moniteur de sport a pour mission de :

- De contribuer aux missions de réinsertion et de prévention de la récidive dans le cadre des activités physiques et sportives proposées.
- D'organiser, animer et encadrer les activités physiques et sportives (préparer, organiser et assurer les séances de sport) pour les personnes détenues
- D'apporter des conseils techniques sur la pratique des activités physiques ou sportives (conseiller en matière de prévention d'accidents liés à l'activité sportive) auprès des personnes détenues
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de fonctionnement liées à la pratique sportive mise en œuvre.

III - Compétences requises

Compétences professionnelles :

Organiser des activités sportives ;

Animer et gérer des groupes, des stages et/ou des ateliers ;

Encadrer et accompagner des groupes lors d'activités extérieures ;

Développer et améliorer les performances et les compétences des personnes ou des équipes ;

Connaissance des règlements sportifs (sports individuels et collectifs) ;

Connaissance générale des matériels et équipements sportifs ;

Connaissance de l'outil informatique,

Souhaitable : Etre titulaire du B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, DEJEPS, licence STAPS ou équivalent) option Activités physiques pour tous.

Capacités relationnelles :

Capacité au travail en équipe

Aptitude à l'écoute et au dialogue

Aptitude à assurer l'interface entre les différents intervenants

Discrétion professionnelle et respect des consignes

Avoir le sens de la pédagogie

Capacité à conduire l'action :

Sens de l'initiative

Capacité à organiser et à prioriser

Capacité à structurer et à concevoir

Capacité de négociation

Rigueur

Réactivité en cas d'incident

Faire preuve de dynamisme et de polyvalence

IV – Statut d'emploi et rémunération

Agent non titulaire « moniteur de sport »

Durée du contrat : CDD de 12 mois. 35h05 hebdo.

Salaire mensuel : Entre 1700 et 2100€ brut mensuel à négocier selon les qualifications

V - Renseignements et candidatures :

Envoyer votre CV et lettre de motivation : secretrariat.ma-bourges@justice.fr